

DE LA COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Séance du 29 novembre 2018

Délibération n°2018/099

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf novembre à 19 Heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION, Maire – C. SANCHEZ – I. PRIEUR DE LA COMBLE – E. MARECHAL – C. CASTELLS – Y. DURAND Adjoint au Maire – A. TEYSSIER – C. VERAN – J-F GALERON – N. GIBELIN – S. VALLEJOS – J.JODAR – E. RABOUIN – S.RENZONI.

Pouvoirs donnés : G. BLANC à C. CASTELLS
M. LEBRE à A. TEYSSIER
M. NISSE à J. JODAR

Absentes : C. LEONARDI
B. PELOUZET

Présents et représentés : 17

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin TEYSSIER.

OBJET : Motion pour le maintien du service public de la Sécurité Sociale suite à l'annonce de la fermeture du centre de Tarascon.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Arles
le - 3 DEC. 2018
et publication ou
notification du

- 3 DEC. 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Tous les Maires de France sont aujourd'hui confrontés à la fermeture des services de proximité.

A l'heure où l'Etat diminue de manière scandaleuse ses dotations aux collectivités locales, la commune ne peut en aucun cas supporter la carence des services publics sur son territoire.

Dans une lettre du 14 décembre 2015, Gérard BERTUCELLI, Directeur Général de la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône et Martine CORSO, Présidente du Conseil de la CPAM, annonçaient à Lucien LIMOUSIN, Maire de Tarascon, « le maintien de leur présence sur Tarascon, de manière continue, qui se justifie, effectivement par rapport à l'éloignement, à l'étendue de la zone géographique et aux situations de précarité ».

En ce qui concerne le fonctionnement de cette structure d'accueil, toujours dans ce même courrier, la direction de la Sécurité Sociale confirmait que le centre resterait ouvert sous forme de permanence, 5 jours par semaine, hors congés du mois d'août et que le centre serait pourvu de deux agents d'accueil pour assurer la fonction.

Aujourd'hui, nous apprenons que ce dispositif pourrait être remis en cause lors du Conseil de la CPAM du 12 décembre avec notamment la mise en place d'une permanence de deux jours par semaine dans des locaux qui devraient être mis à disposition par la commune de Tarascon. Par ailleurs, la CPAM a mis publiquement en vente son immeuble de Tarascon.

Le Centre de Sécurité Sociale reçoit plus de 100 personnes par jour. Il y a obligation de maintenir un accueil physique qui fonctionne du lundi au vendredi, ainsi que pendant la période des vacances scolaires. Tarascon doit absolument conserver son centre de Sécurité Sociale qui regroupe 19 communes et compte plus de 60 000 bénéficiaires.

Le Conseil Municipal souhaite qu'aucune modification ne soit apportée à ce dispositif. Le Centre de Sécurité Sociale de Tarascon assure le service des administrés de Saint-Étienne du Grès et couvre une étendue géographique vaste au contexte particulier. En effet, le maillage en matière de transport en commun est quasi inexistant et une grande partie de la population se trouve en situation de précarité. Cette population dispose rarement de matériel informatique afin d'utiliser la télétransmission. Le maintien du service public, à travers une permanence de 5 jours par semaine, vacances scolaires comprises, garantira à tous les assurés un accès un droits et aux soins.

Par cette motion, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 17 suffrages exprimés, propose de redire avec fermeté, son refus de cette mesure injuste, prise sans aucune concertation, auprès des élus locaux, des citoyens et des usagers de ce territoire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean MANGION

